



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Valeurs mobilières

Question écrite n° 48987

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les dispositions de la loi de finances pour 1996 fixant a 200 000 francs pour 1996, 100 000 francs pour 1997, le seuil de declenchement de la taxation des plus-values sur les cessions de valeurs mobilières et envisageant de supprimer totalement ce seuil des 1998. Cette dernière disposition ne touchera directement que les petits épargnants et peut avoir a moyen terme des conséquences économiques redoutables. Leur désaffection pour les placements en actions, s'étendant progressivement aux OPCVM, laisserait le champ libre aux investisseurs étrangers qui detiennent déjà le tiers de la capitalisation boursière de la place de Paris et exercent de façon suivie une action très ciblée, notamment sur les entreprises performantes à l'international. Si la France veut rester une nation industrielle de premier plan, il faudra bien redécouvrir l'intérêt d'un capitalisme populaire, qui a assuré dans un passé récent le succès des privatisations, avant qu'il ne soit trop tard et que notre pays ne soit devenu une sorte de succursale de sous-traitance des grands groupes internationaux. Le fait que ces taxations de plus-values ne s'appliquent pas aux actionnaires non résidents, ni en France, ni même assez fréquemment dans leur pays de rattachement, parfois avec un seuil d'application, ne peut non plus laisser indifférents des actionnaires individuels tentés d'abandonner. Pour ces raisons, le maintien ultérieur du seuil de cessions à 100 000 francs, qui représente un manque à gagner faible pour un enjeu à terme important, semble devoir être étudié et il souhaiterait connaître dans ce domaine précis ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48987

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1013